

hommes parlant et agissant en son nom et en son absence jusqu'à ce qu'elle pût parler et agir elle-même. ces hommes n'avaient évidemment pas le droit de changer la forme du gouvernement si un gouvernement avait existé. mais aucun gouvernement n'existait, excepté le gouvernement du plus téméraire ou du plus dévoué. dans cette absence totale de lois constitutives, dans ce vide d'autorités dans ce néant de droits, ces sept hommes dont le hasard de leur présence ici faisait tout le titre avaient certainement le devoir de regarder autour d'eux d'apprécier la situation dans son ensemble et de délibérer. il leur était loisible aussi d'admettre comme éléments de leurs délibérations leurs propres opinions, leurs tendances personnelles. et de déclarer au pays s'ils allaient gouverner provisoirement au nom de la monarchie écroulée sous leurs pieds, ou au nom de la république levée dans leurs cœurs.

VI.

Tel était tout le fait et tout le droit de ce solennel débat dans lequel le danger public, le feu qui brûlait, le sang qui coulait, intervenaient certainement dans la délibération comme de terribles interlocuteurs. celui qui ne les eût pas entendus eût été un insensé. celui qui n'eût écouté qu'eux eût été un lâche. on a supposé, on a écrit que la peur

intervint dans cette délibération et qu'elle tint la main de plusieurs des signataires de la République. Cela est faux de deux manières. faux quant aux hommes, faux quant aux choses. un dilemme le prouve. les hommes qui s'étaient jetés dans ce cratère s'y étaient jetés par un de ces deux motifs : ou parce qu'ils étaient républicains et qu'ils voulaient aider la République leur pensée personnelle à sortir irrésistible de cette explosion. ou bien parce qu'ils étaient des citoyens dévoués s'offrant en holocauste eux-mêmes au foyer de l'incendie révolutionnaire pour le resserrer le contenir et empêcher leur pays et le monde d'en être consumé. si ces hommes étaient des républicains fanatiques ce n'était donc pas la peur qui les faisait consentir à la République. si ces hommes étaient des victimes dévouées s'offrant pour le salut de tous, ce n'était donc pas des caractères timides que la crainte pût intimider.

D'ailleurs il n'y avait aucune crainte de mort présente pour ceux qui auraient refusé de prononcer le mot de République. il n'y avait qu'à se retirer en sûreté dans sa demeure et à laisser une place enviée par mille autres dans le cercle du gouvernement. La table du conseil abandonnée par un, plusieurs ou par tous les membres du gouvernement provisoire aurait été à l'instant envahie par des citoyens qui ne demandaient qu'à les remplacer

et à se compromettre ainsi devant le peuple et devant la postérité. Le danger était au contraire de rester au gouvernement au milieu d'un tumulte qui pouvait d'une heure à l'autre devenir un massacre. Le danger n'était pas de s'enfuir. l'histoire à cet égard en appelle à cent mille témoins de toute opinion qui assistaient pendant cette soirée et cette nuit terrible aux événements de l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Si les membres du gouvernement provisoire furent coupables en ce moment, ce n'est donc pas dans la peur qu'il faut leur chercher une excuse. Ils ne tremblèrent pas, ils raisonnèrent. ou plutôt les événements raisonnaient pour eux dans la situation qui les pressait. ils n'avaient que trois partis à prendre. ou ne proclamer aucune forme de gouvernement. ou proclamer la monarchie. ou proclamer la République.

VII.

Dire au peuple nous ne proclamons aucun gouvernement; c'était évidemment dire à tous les partis soulevés pour ou contre tel ou tel gouvernement, continuez à verser votre sang et celui de la France, à recruter vos forces, à aiguïser vos armes, et donnez des assauts continuels à l'ordre provisoire et désarmé que nous établissons pour lui arracher le triomphe de votre faction.

Ne rien proclamer du tout c'était donc en fait pro-

clamer l'anarchie, la sédition, la guerre civile en permanence mieux valait mille fois que ces hommes fussent restés immobiles et muets dans les rangs des députés, que d'en être sortis au nom du salut public pour la perte de tous.

Proclamer la monarchie devant trois cent mille hommes soulevés pour la combattre, devant la garde nationale désorganisée ou complice, devant l'armée étonnée et dissoute, devant le trône vide, devant le roi absent, devant la régence en fuite, devant les Chambres expulsées par la capitale, c'était évidemment proclamer la division à la face du peuple. ou plutôt c'était désertier le poste du péril et de direction où l'on s'était précipité, et remettre à l'instant le gouvernement de cette tempête, non plus aux hommes modérateurs dont elle reconnaissait par miracle l'autorité, mais aux vents et aux foudres de cette tempête même. C'était livrer la France aux hommes de désordre d'anarchie et de sang. C'était pousser de ses propres mains la nation au fond de l'abîme des partis extrêmes, sanguinaires, désespérés, au lieu de la retenir au risque d'être écrasés sur les pentes modérées de la liberté et sous l'empire du suffrage universel dernier appel à la société sans loi et sans chef.

Proclamer la république provisoire sauf la ratification du pays immédiatement convoqué dans son assemblée nationale, c'était donc la seule chose à

la fois révolutionnaire et préservatrice à faire. Car d'un côté la République tentée avec unanimité et modération pendant un espace de temps quelconque était un progrès immense acquis dans l'ordre des gouvernements rationnels, et des intérêts populaires. d'un autre côté si cette seconde République conçue comme un contraste heureux et éclatant aux excès et aux crimes de la première devait être répudiée plus tard par la nation rassemblée, elle donnait pour le moment du moins au gouvernement chargé de sauver l'interrègne, l'enthousiasme du peuple, le concours actif de tous les républicains la satisfaction aux opinions remuantes, l'étonnement de l'Europe, en un mot l'élan l'impulsion et la force de traverser, jusqu'au gouvernement définitif, l'abîme sans fond d'une révolution.

VIII.

L'instinct est l'éclair du raisonnement. il écrivait en éclairs d'évidence ces considérations dans l'esprit des hommes les plus modérés du gouvernement. aussi la délibération fut solennelle mais courte. comme une délibération sur le champ de bataille. un tour d'opinions et de vote sommaire demandant à chaque membre du gouvernement provisoire sa conscience et sa pensée y suffit. Une réflexion concentrant une vie dans une minute et

quelques paroles brèves et graves formèrent le résultat unanime. il y eut bien quelques instants de religieuse hésitation dans le cœur, quelques balbutiements sur les lèvres, quelques pâleurs pensives sur les fronts, quelques coups d'œil d'intelligence s'interrogèrent bien en envisageant la largeur et la profondeur de l'élément républicain, au moment de quitter du pied la rive séculaire de la monarchie pour s'élancer sur la mer agitée et inconnue de la République. les plus vieux et les plus fermes courages eurent bien quelques gestes et quelques attitudes d'irrésolution momentanée et d'invocation secrète à la providence des peuples mais après avoir regardé attentivement en soi et autour de soi, aucun ne recula dans l'anarchie certaine plutôt que d'avancer hardiment dans les hasards du salut commun. les uns par parti pris dès longtemps, les autres par satisfaction de leur système triomphant, ceux-ci par vieilles convictions ceux-là par raisons courageuses, plusieurs sans doute par conviction seule de la nécessité, tous enfin par la prévision de l'heure et par l'évidence de l'impossibilité actuelle de toute autre solution, proposèrent, votèrent, ou consentirent le titre de République sur le frontispice du gouvernement de la révolution. seulement dès cette heure il fut dit et entendu que l'immense majorité se refusait inflexiblement à usurper au nom d'une ville ou d'une

faction sur la nation tout entière, le droit de changer son gouvernement. droit que la violence et la tyrannie seules peuvent ravir au peuple. contraindre trente-six millions d'hommes à adopter un gouvernement qui leur répugne au nom d'une faction armée ou même de l'unanimité du peuple de Paris, ce n'était plus la loi ni la République. c'était le crime et la servitude. Une révolution d'affranchissement aboutissant à un si monstrueux arbitraire, eût été selon la majorité l'insolence, le scandale, ou la dérision de la liberté. le gouvernement provisoire en masse se fût laissé couper la main plutôt que de le contre-signer. il fut convenu qu'on adopterait dans la formule dans les actes et dans l'interprétation le sens présenté dans la proclamation rédigée en ces termes par Lamartine. Le gouvernement provisoire proclame la République sauf la ratification de la nation par une assemblée nationale immédiatement convoquée. ainsi la guerre civile pouvait être éteinte, la révolution pouvait être accomplie, le peuple pouvait être dirigé par son propre frein, et cependant la nation restait maîtresse absolue souveraine de son gouvernement définitif.

Excepté les monarchistes superstitieux ou les républicains sectaires qui placent le droit de leur conviction individuelle ou le triomphe de leur faction au-dessus de tout droit et de tout peuple, tout le monde se déclara satisfait d'une solution

à la fois si audacieuse et si légitime, c'était la meilleure solution pour la République elle-même. Car on ne dérobe pas la liberté, on s'en empare en pleine lumière et en pleine nation. Les institutions surprises dans un coup de main de minorité ressemblent au fruit d'un larcin: on en jouit mal et elles durent peu. Les hommes sérieux partisans du gouvernement démocratique, dans le conseil du gouvernement provisoire voulaient que la République fût un droit et non une escroquerie de la force ou de la ruse d'une faction. Une République imposée ne pouvait être qu'une République violente et persécutrice. ils la voulaient libre sincère et constitutionnelle ou ils n'en voulaient pas. ils la proposaient à la nation sous leur responsabilité et au nom de l'initiative que leur dictature momentanée leur donnait. Ils en faisaient la forme temporaire du gouvernement qu'ils allaient régir. ils disaient d'avance à la nation: vous pouvez nous désavouer. Nous ne sommes que les plénipotentiaires du peuple de Paris. Nous signons la République sous la réserve de votre ratification. Sans ratification il n'y a point d'acte. Telles furent les explications, telles furent les paroles. tel fut le sens de la proclamation de la République par la majorité du gouvernement provisoire.

IX.

Ce sens expliqué en toutes lettres au peuple dans la proclamation et dans les mille allocutions de Lamartine et de ses collègues au peuple de l'Hôtel de Ville fut le sens continu de toutes les paroles de toutes les pensées de tous les actes de cette dictature révolutionnaire. la majorité ne laissa pas prescrire un seul jour contre cette signification de ses actes de gouvernement. On retrouve ce commentaire de ses intentions non-seulement dans les proclamations qui fondèrent la République sous la réserve de cet appel au peuple, non-seulement dans la convocation immédiate de l'Assemblée nationale, mais dans les innombrables discours que les membres de cette majorité adressèrent ou répondirent pendant leur dictature aux partis modérés qui leur demandaient le suffrage libre. et aux partis extrêmes qui leur demandaient la tyrannie. les ennemis de la République en ont calomnié à cet égard les fondateurs. ils ont voulu trouver un larcin ou une usurpation dans ses fondements. ils ne trouveront que trois choses dans les actes de la majorité de ce gouvernement. une dictature, la plus courte possible acceptée sans autre ambition que celle de servir au nom du péril commun. une initiative hardie quoique temporaire de la République consciencieusement prise pour tenter la

fortune de la liberté, et pour étouffer d'urgence l'anarchie sous l'enthousiasme du peuple. enfin un inviolable respect de la souveraineté nationale, et un appel immédiat et perpétuel au peuple. voilà la vérité tout entière, voilà le mérite, le crime ou la vertu de ce gouvernement.

X.

Aussitôt que la proclamation de la République en ces termes eut été résolue à l'unanimité, on se hâta d'envoyer reprendre à l'imprimerie nationale les décrets du gouvernement qui ne portaient pas jusque-là cette formule en titre. Puisque le gouvernement s'était prononcé, il était urgent d'enlever aux factions extrêmes qui s'agitaient sur la place ce grief exploité contre la pacification du peuple. Un drapeau tricolore fut arboré à une fenêtre et des centaines de morceaux de papier sur lesquels étaient inscrits ces mots, La République est proclamée, volèrent sur la foule. On les lut. on se les passa de main en main. Ce mot vola de bouche en bouche. le doute les rixes cessèrent. Cent mille hommes élevèrent leurs armes vers le ciel. un cri unanime remonta de la Grève, des quais, des ponts, des rues adjacentes aux murs de l'Hôtel de Ville. il s'étendit et se multiplia de proche en proche jusqu'à la Bastille et jusqu'aux barrières de Paris.